

COLLOQUE

Les Maires et l'accès à la santé

Conseil Régional d'Ile-de-France – Amphithéâtre
57 rue de Babylone
75007 PARIS

Animé par **Erick CALA**, journaliste sur Radio Immo et ancien Directeur des programmes de France Bleu Provence

10h-10h10 : Discours introductif

Stéphane BEAUDET, Président de l'AMIF, Maire de Courcouronnes et Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

10h10-12h10 – 1ère session

Quels rôles pour les Maires franciliens en matière de santé ?

10h10-10h20 : Présentation de la 1^{ère} session

Laurent EL GHOZI, référent de la Commission Santé, Conseiller municipal en charge de la Ville universitaire de Nanterre et Président d'Elus, Santé Publique & Territoires (ESPT)

10h20-11h20 : Aider à mettre en adéquation l'offre et la demande de soins

« L'Ile-de-France a une dynamique démographique caractéristique des grandes métropoles, un fort excédent des naissances sur les décès, un déficit dans les échanges migratoires avec le reste de la France, mais un excédent avec l'étranger. » rappelle une note rapide de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme (IAU) publiée en juillet 2016. L'horizon 2030 correspond à l'arrivée aux âges élevés (80 ans ou plus) des premiers baby-boomers, et donc à un vieillissement de la population française. La population d'Ile-de-France est moins touchée par ce vieillissement que les autres régions. L'âge moyen augmenterait de 36,7 à 39,3 ans. Le vieillissement serait plus fort en grande couronne. En 2030, 24% des Yvelinois auraient 60 ans et plus contre 17% en 2007. La Seine-Saint-Denis serait particulièrement peu touchée par le vieillissement. Sans la Seine-Saint-Denis, la proportion de personnes âgées de 60 ans ou plus oscillerait entre 22% et 24% en 2030 selon le département. Les trois quarts du 1,1 million de Franciliens supplémentaires que compterait la région capitale à

l'horizon 2030 seraient âgés de 65 ans ou plus. Cette proportion avoisinerait 90% dans les Yvelines et le Val d'Oise contre 50% dans les Hauts-de-Seine et 55% en Seine-et-Marne. Pour les huit départements franciliens, la croissance du nombre de ménages serait majoritairement due aux seniors et, exclusivement, à Paris. Si la population est vieillissante en Ile-de-France, avec plus de 25% d'habitants de moins de 20 ans, la région francilienne demeure une des régions la plus jeune de l'Union européenne (23%) et la plus jeune de France. Véritable atout pour le dynamisme de la région, les jeunes franciliens sont néanmoins victimes de l'inégalité en matière de santé entre les territoires. Si 83% des étudiants franciliens se considèrent « en bonne santé » selon l'enquête de la mutuelle étudiante Smerep, les fragilités restent importantes, voire se creusent, en raison des difficultés économiques auxquelles sont confrontés les 16-28 ans. Avec un budget mensuel moyen de 366 euros, soit 10 euros de moins que la moyenne des étudiants français et 20 euros de moins qu'en 2015, le jeune francilien dépourvu de soutien familial est souvent contraint de travailler contrairement aux autres jeunes Français. L'Ile-de-France, par sa disposition géographique ou encore la densité de sa population, facilite la consommation excessive de divers produits addictifs comme le tabac, l'alcool ou encore la drogue. De plus, la vie sexuelle des jeunes Franciliens s'avère aussi préoccupante. 12% d'entre eux pensent qu'il est possible de guérir du sida, ce qui peut renvoyer à une utilisation imprudente des moyens de contraception. Alors que les demandes en matière de santé croissent notamment chez les populations les plus fragilisées à l'instar des jeunes, les territoires se vident de leurs médecins. « *Pourtant, avec 281 087 médecins inscrits au tableau de l'Ordre des médecins en 2014, la France n'en a jamais compté autant* » rappelle le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) dans son Atlas de la démographie médicale en France datant du 1^{er} janvier 2015. Alors que les spécialités médicales et chirurgicales voient leurs effectifs augmenter, les effectifs de médecins généralistes sont les premiers touchés par le nombre important de départs en retraite. Ils connaissent une chute inexorable, et ce, de manière préoccupante puisque cette chute devrait se poursuivre jusqu'en 2025 et pourrait se traduire par la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2007-2025. Pourtant, la France métropolitaine compte 192 déserts médicaux dans lesquels vivent près de 2,5 millions de personnes. L'Ile-de-France est la région la plus touchée devant le Midi-Pyrénées, le Limousin, le PACA, le Centre, la Bourgogne, la Champagne-Ardenne et la Picardie. Sur la période 2007-2015, elle a subi une diminution de 6% de ses effectifs en activité régulière. L'Ile-de-France n'est pas impactée de la même façon par cette diminution. La déperdition de médecins par rapport à la variation de la population est la plus importante dans le département des Yvelines, à Paris, dans le Val-d'Oise et en Essonne. Sans compétence santé, les Maires se retrouvent face à des défis majeurs d'accès aux soins des habitants.

Isabelle GREMY, Directrice de l'Observatoire Régional de Santé d'Ile-de-France (ORS IDF)
Frédéric VALLETOUX, Maire de Fontainebleau et Président de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

Jean-Marcel MOURGUES, Président de la section santé publique et démographie médicale du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM)

Thibault HUMBERT, Maire d'Eragny-sur-Oise et Conseiller Régional d'Ile-de-France

11h-11h20 : Echanges avec la salle

11h20-12h20 : Mener des opérations de prévention

Ne disposant pas de compétence réglementaire en santé publique, le Maire joue un rôle essentiel dans les actions de prévention et d'accès aux soins par sa connaissance fine du

territoire et de ses habitants. Confronté à un vieillissement de la population francilienne et aux inégalités sociales, les collectivités locales agissent sur les déterminants sociaux de la santé grâce à ses compétences réglementaires et sa capacité de mobilisation des services municipaux, des partenaires extérieurs et des institutions. Les collectivités locales font en premier lieu un travail d'information et de communication auprès de leurs administrés, notamment par l'organisation de conférences thématiques. Elles organisent également des séances de vaccinations gratuites dans les centres municipaux de santé, ainsi que des dépistages contre le SIDA, les hépatites ou encore le saturnisme. En partenariat avec l'Education nationale, les Maires se sont emparés de la question du dépistage bucco-dentaire. De plus, les villes réalisent de nombreuses actions de prévention santé pour la santé des écoles, les maisons de quartiers, le Point Info Jeunesse, la maison de l'emploi. Enfin, depuis la canicule de 2003, le dispositif de prévention et des soins a été adapté et développé par les collectivités locales par des systèmes d'alerte et de veille. Dans un contexte de développement des maladies chroniques, liées de plus en plus aux modes de vie, à la sédentarité, à l'alimentation, à l'environnement, on constate une extension de l'intervention des Maires en matière de prévention de la santé et d'accès aux soins. L'environnement est aujourd'hui considéré comme un élément fondamental en santé publique. Il constitue l'ensemble des facteurs pathogènes externes ayant un impact sur la santé (substances chimiques toxiques, radiations ionisantes, germes, microbes, parasites, etc.). Ainsi, la prévention en santé environnement s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé ; cela signifie : créer les conditions nécessaires pour que chacun puisse agir sur les déterminants de santé et obtenir un cadre de vie favorable à la santé dans une dynamique de changement de comportement. Pour les Maires, c'est s'engager dans une démarche durable, notamment avec la mise en place d'un Agenda 21 qui précise que *« indissociable du bien-être, la santé est un enjeu intégrateur pour les territoires. Mener une politique de santé durable sur un territoire passe en premier lieu par la réduction des facteurs qui sont à l'origine d'inégalités sanitaires : inégalités d'accès aux soins, des conditions de vie et de travail de tous les habitants (...). Enfin, d'offrir un cadre de vie agréable et sain complète bien sûr ces actions en faveur de la bonne santé des habitants »*. En complémentarité des actions menées pour l'environnement, l'alimentation est un sujet de plus en plus prégnant dans la mise en place des politiques publiques, en particulier au sein des écoles. En Ile-de-France, la prévalence de l'excès de poids chez les jeunes est passée de 10% à 17%. Par exemple, à Saint-Denis (93), 20% des enfants sont obèses, contre 16% au niveau national. Pour lutter contre la hausse de l'obésité chez les plus jeunes, les Maires innovent par l'organisation d'événements originaux comme à Saint-Denis où la municipalité a mis en place une « nutrimobile » pour lutter contre la malbouffe à l'école, la Mairie de Paris (75), quant à elle, a inventé l'opération « Pikabouge », organisant des actions d'éducation nutritionnelle et de lutte contre la sédentarité dans les classes. A Poissy (78), la ville a institué le dispositif « Tu fais quoi après manger ? » dont le but est de lutter contre l'isolement et l'ennui au moment de la pause méridienne tout en promouvant la pratique sportive. En outre, si les collectivités locales ne peuvent intervenir sur l'offre de soins, leur action peut s'exercer par d'autres biais à travers les politiques du logement, de lutte contre l'exclusion, de l'emploi, de l'environnement, de l'accès aux transports...

Richard LOPEZ, Médecin généraliste, Directeur de la santé de la mairie de Saint-Denis et Président de la Fédération Nationale des Centres de Santé (FNCS)

Karl OLIVE, Maire de Poissy, Vice-Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et Vice-Président du Conseil départemental des Yvelines

Yorghos REMVIKOS, Professeur en santé environnementale, Directeur du parcours de Master Sciences de la Santé, de l'Environnement et des Territoires soutenables, membre de la CRSA Ile-de-France et membre du Conseil d'Administration d'Airparif.

12h-12h20 : Echanges avec la salle

12h20-14h : Pause déjeuner

14h-14h10 : Présentation de la 2^{ème} session

Elisabeth BELIN, référente de la Commission Santé et Adjointe au Maire en charge de la Santé de Saint-Denis

14h10-15h10 : Les dispositifs existants

Fondée en 2000, à l'interface entre la politique de la ville et la santé publique, la démarche Atelier Santé Ville (ASV) se déploie aujourd'hui sur plus de 250 territoires. Les retombées des ASV sont la mise en mouvement des acteurs du territoire, la mobilisation d'une pluralité d'acteurs et la remontée des besoins des habitants auprès des décideurs et élus. Aujourd'hui, la majorité des Contrats Locaux de Santé (CLS) et des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) sont greffés sur un ASV préexistant, marqueur indiquant l'efficacité mobilisatrice de la démarche. Cette efficacité s'est traduite, entre 2008 et 2015, par la création de près de 260 CLS au niveau national. De différentes natures, les CLS ont avant tout permis de conforter les actions précédemment engagées sur le territoire, de fédérer les acteurs autour de projets communs et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales. A l'échelle intercommunale, ils permettent d'intervenir prioritairement sur les territoires les plus en difficulté, particulièrement dans les quartiers de la Politique de la Ville. Dans le prolongement des CLS, les CLSM offrent la possibilité aux élus locaux, au secteur psychiatrique, aux usagers et à leurs familles d'améliorer l'accès aux droits et aux soins, ainsi que l'exercice de la citoyenneté des personnes souffrant de troubles psychiques. Ils rappellent également l'importance des enjeux de la prise en compte de la santé mentale dans la ville : renforcement de la cohérence des parcours de santé mentale et de la qualité des pratiques professionnelles, contribution à la démocratie sanitaire et nécessité de réserver une attention particulière à des populations exposées à des effets de stigmatisation et d'exclusion sociale. Les CLSM sont ainsi au cœur de la vision d'une politique de santé intégrant aspects sanitaires et non sanitaires de la prévention en santé mentale et de la prise en charge des usagers de la psychiatrie dans leur parcours de vie.

A côté de ces dispositifs, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) semblent une solution clé en main pour les communes afin d'assurer le minimum de soins aux populations. Regroupant des professionnels de santé, la pratique au sein des MSP se fait dans le cadre d'un exercice coordonné avec l'ARS. Introduite dans le code de la santé publique de 2007, les maisons de santé sont en plein essor. A l'été 2015, les députés ont adopté la création du pacte national de lutte contre les déserts médicaux dont lequel il est mentionné que 200 nouvelles maisons de santé pluridisciplinaires bénéficieront d'une aide de l'Etat, portant leur total à 800. Ces maisons de santé représentent un des leviers privilégiés pour l'Etat, mais surtout pour les collectivités territoriales. Elles permettent de regrouper en leur sein un ensemble de professionnels de santé assurant en permanence une offre de soins complète. Alors que différentes structures d'exercice collectif semblent être une des solutions pour lutter contre la désertification médicale pour les villes, les limites de ces établissements apparaissent rapidement.

Yann BOURGUEIL, Directeur de recherches à l'Institut de Recherche et de Documentation en Economie de la Santé (IRDES) et médecin spécialiste en santé publique

Ludovic TORO, Vice-Président de la Commission Santé, Conseil Régional Ile-de-France, Président de l'Observatoire Régional de Santé et Maire de Coubron

Elisabeth BELIN, référente de la Commission Santé et Adjointe au Maire en charge de la Santé de Saint-Denis

14h50-15h10 : Echanges avec la salle

15h10-16h10 : Vers quelles évolutions du cadre législatif ?

Le quinquennat passé a engendré des nombreux bouleversements sur les politiques de santé à travers la Loi de Modernisation du Système de Santé (LMSS), promulguée en janvier 2016, en faisant de l'accès aux soins une de ses priorités. Le second volet de la LMSS a entraîné la création des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) par le décret du 27 avril 2016. Les 1100 établissements publics de santé que compte le pays devront obligatoirement se regrouper pour aboutir de 150 à 250 GHT. Les GHT ont vocation à développer une prise en charge graduée des patients en mutualisant les moyens des établissements au niveau d'un territoire. Pour Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, « *le coup d'envoi aux GHT est donné, cette innovation majeure permettra le renforcement du service public hospitalier* ». Ce décret a provoqué de nombreuses controverses auprès des élus qui se sont sentis oubliés alors qu'ils sont garants du maintien de services et de soins de proximité pour les habitants. « *L'association réelle et effective des élus locaux, seuls représentants légitimes des citoyens et des territoires aux différentes étapes de constitution des GHT, reste un défi entier auquel la FHF apportera tout son soutien* » soutient la Fédération Hospitalière de France (FHF). En Ile-de-France, la mobilisation et l'implication des collectivités territoriales dans la politique de santé publique n'ont cessé de croître. Elles représentent une des forces motrices de par leur proximité avec la population, leur capacité à disposer de leviers d'action sur les déterminants de santé, leur faculté d'innovation. Aujourd'hui, il est primordial que les Maires d'Ile-de-France soient davantage impliqués dans les instances décisionnelles. Mais, à travers cette affirmation se pose la question d'une réelle prise en charge de la santé par les Maires et des moyens à leur donner.

Pierre LOMBRIL, Professeur, membre du bureau de la Société Française de Santé Publique (SFSP), Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Francis BRUNELLE, Adjoint au Maire en charge de l'Action sociale, de la Prévention et de la Santé, Sceaux

Emmanuel VIGNERON, Professeur à l'Université de Montpellier

15h50-16h10 : Echanges avec la salle

16h10-16h20 : Discours de clôture

Laurent EL GHOZI, référent de la Commission Santé, Conseiller municipal en charge de la Ville universitaire de Nanterre et Président d'Elus, Santé Publique & Territoires (ESPT)